

**Nicolas RIAS**  
Maître de conférences (Université Lyon III)  
Directeur-adjoint de l'IEJ  
nicolas.rias@univ-lyon3.fr



## **FORMATION**

---

Docteur en Droit (mention droit privé) - Thèse soutenue le 30 novembre 2006 à l'Université Jean Moulin (Lyon III). Mention très honorable avec les félicitations du jury. Prix de thèse de l'université Jean Moulin (Lyon III) et Prix de thèse des amis de l'Université de Lyon

Sujet : Aspects actuels des liens entre les responsabilités civile et pénale

Directeur de recherches : Mme le Professeur S. PORCHY-SIMON

Jury :

M. Philippe BRUN, Professeur à l'Université de Savoie (Chambéry)

M. Wilfrid JEANDIDIER, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

M. Patrice JOURDAIN, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

M. Yves MAYAUD, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Mme Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

## **ENSEIGNEMENTS**

---

Droit civil et Droit pénal

## **RECHERCHES**

---

- **Articles** :
  - « Regard rétrospectif sur l'immunité du préposé agissant dans les limites de sa mission », *R.R.J.* 2008, p. 1957 et s.
  - « La sanction de l'erreur-obstacle : pour un remplacement de la nullité par l'inexistence », *R.R.J.* 2009, p. 1251 et s.
- **Notes** :
  - Civ. 3<sup>ème</sup>, 4 juillet 2007, *D.* 2007, p. 2847 (contrat, erreur, nullité)
  - Crim., 9 juin 2009, *J.C.P.* S. 2010, 1068 (responsabilité pénale du coordonnateur SPS)
  - Civ. 2<sup>ème</sup>, 12 mai 2011, *J.C.P.* G 2011, 860 (responsabilité civile, abus de fonctions)
  - Crim., 11 octobre 2011, *D.* 2011. p. 2841 (responsabilité pénale des personnes morales)
  - Civ. 2<sup>ème</sup>, 15 mars 2012, *D.* 2012, p. 1316 (faute pénale et faute inexcusable)
  - Civ. 1<sup>ère</sup>, 24 octobre 2012, *D.* 2013, p. 68 (autorité de la chose jugée au pénal sur le civil)
- **Fascicules** :
  - Usurpation d'identité ou usage de données permettant d'identifier un tiers, Art. 226-4-1, fasc. 20, *Juris-Classeur Pénal Code*, Mai 2012
  - Exploitation de la vente à la sauvette, Art. 225-12-8 à 225-12-10, fasc. 20, *Juris-Classeur Pénal Code*, Septembre 2012
  - Violation des dispositions réglementant les professions exercées dans les lieux publics, Art. 446-1 à 446-4, fasc. 20, *Juris-Classeur Pénal Code*, Septembre 2012